

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 13/066/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 113/05 (MDE 13/021/2005 du 6 mai 2005) et sa mise à jour (MDE 13/027/2005 du 15 juin 2005 et MDE 13/033/2005 du 12 juillet 2005))

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ PRISONNIER D'OPINION

IRAN

Nasser Zarafshan (h), avocat, défenseur des droits humains

Londres, le 4 novembre 2005

L'état de santé du prisonnier d'opinion Nasser Zarafshan est en train de se dégrader, dans la mesure où il ne lui est pas permis de recevoir les soins spécialisés dont il a besoin. Il est détenu à l'isolement dans la prison d'Evin, où il est privé du droit de sortir faire de l'exercice.

Le 10 septembre, Nasser Zarafshan a passé un examen médical dans la prison, suivi d'un nouveau bilan à l'hôpital Labbafinejad à Téhéran. Les médecins ont invariablement décelé la présence de calculs dans son rein droit. Le docteur qui s'est occupé de lui aurait certifié que Nasser Zarafshan avait besoin de soins plus poussés pour traiter cette affection. Selon l'un de ses avocats, ses proches ont présenté toutes les pièces requises pour qu'il puisse suivre un traitement spécialisé, mais les autorités n'ont pas donné suite.

L'épouse de Nasser Zarafshan serait autorisée à lui rendre une visite par semaine, et ses avocats peuvent le voir plus souvent. L'administration de la prison ne facilite pas les visites de la famille : les proches doivent demander une autorisation à chaque fois, en suivant une procédure bureaucratique longue et pesante. Il ne leur est pas permis de lui faire passer des vêtements ni de la nourriture, ni même des produits de toilette de base comme du dentifrice ou du savon.

Nasser Zarafshan souffre d'une affection rénale chronique qui, selon l'équipe médicale de la prison d'Evin, nécessite des soins à l'extérieur de l'établissement carcéral. Le 7 juin, il a entamé une grève de la faim pour protester contre le fait que les autorités lui refusaient une prise en charge médicale adaptée. Le 19 juin, ou autour de cette date, il a été conduit à l'hôpital Labbafinejad. Cependant, comme sa tension était trop faible, il n'a pas pu subir d'intervention et a été renvoyé en prison. Le 21, tandis qu'on le transférait en isolement cellulaire pour le punir, semble-t-il, d'observer une grève de la faim, Nasser Zarafshan a perdu connaissance. Il a immédiatement été ramené à l'hôpital Labbafinejad, où il a été opéré d'un rein.

Nasser Zarafshan a bénéficié d'une permission de sortie pour raison médicale autour du 4 juillet, afin qu'il puisse se remettre de son opération et recevoir des soins liés à ses calculs rénaux. Il est retourné à la prison le 23 juillet, et a été placé dans l'aile 325, avec d'autres prisonniers politiques.

En mars 2002, au terme d'un procès tenu dans le secret, Nasser Zarafshan avait été condamné à cinq ans d'emprisonnement par un tribunal militaire pour avoir défendu les familles de deux militants politiques tués en novembre 1998, dans l'affaire dite des « meurtres en série ».

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous préoccupé par les informations indiquant que la santé de Nasser Zarafshan se dégrade, et soulignez que des médecins ont certifié qu'il avait besoin de suivre un traitement spécialisé pour des problèmes de rein dont il souffre de longue date ;

– exhortez les autorités judiciaires à lui permettre immédiatement et sans conditions de recevoir les soins dont il a besoin ;

– dites qu'Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, dans la mesure où il n'a fait qu'exprimer pacifiquement ses convictions ;

– faites part de votre préoccupation à l'idée que Nasser Zarafshan ait été condamné à l'issue d'un procès inique sur la base d'accusations motivées par des considérations politiques, de manière à l'empêcher de poursuivre ses activités légitimes d'avocat, et demandez qu'il soit libéré immédiatement et sans conditions.

APPELS À : (Les lignes de fax sont parfois difficiles à obtenir en Iran, merci de vous montrer persévérant.)

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : +98 21 6649 5880 (Indiquez " *For the attention of the office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei* ")

Courriers électroniques : info@leader.ir

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Président de la République islamique d'Iran :

His Excellency Dr Mahmoud Ahmadinezhad
Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Téhéran

République islamique d'Iran

Courriers électroniques : <http://www.president.ir/email/>

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi
Ministry of Justice, Park-e Shahr
Téhéran
République islamique d'Iran

Courriers électroniques : irjpr@iranjudiciary.org (indiquez « *Please forward to HE Ayatollah Shahroudi* »)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Président du *Majlis-e Shoura-e Islami* (Assemblée consultative islamique) :

Gholamali Haddad Adel
Majles-e Shoura-ye Eslami (Parliament)
Imam Khomeini Avenue,
Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : +98 21 6646 1746

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur,*

Président de la *Majma-e Tashkhis-e Maslahat-e Nezam* (Assemblée pour la détermination des intérêts de l'État) :

Ali Akbar Hashemi Rafsanjani

Courriers électroniques : info@hashemirafsanjani.ir

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 DÉCEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*